

Paris, le 24 octobre 2022

Destinataires : Clubs FFGym

Réf : AS/CC/2022-204

Pôle Territoires

Affaire suivie par : Corentin Cornette

☎ 01.48.01.24.67

Objet : Température des gymnases et plan de sobriété énergétique

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

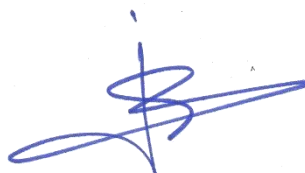
La crise énergétique en cours touche tous les secteurs d'activités, dont celui du sport. Le plan de sobriété énergétique du gouvernement prévoit une baisse des températures habituelles des gymnases, afin de diminuer la tension en énergie cet hiver. Consciente de son rôle de fédération délégataire, la FFGym s'engage à adapter ses pratiques, pour participer elle-aussi à l'effort national d'économie d'énergie.

Dans ce sens, la FFGym propose, pour l'hiver 2022/2023, des recommandations de température plancher, permettant d'associer entraînements de bonne qualité et responsabilité énergétique. Elle recommande une température minimale de l'air de **19°C** pour les lieux de pratique accueillant des enfants de moins de 36 mois et de **17°C** pour tous les autres publics.

De nouveaux usages sur le plan gymnique, détaillés dans la note annexe, peuvent permettre de diminuer les conséquences d'une telle baisse de température pour les gymnastes, et garantir une pratique sécurisée de nos activités.

L'adoption de tenues plus chaudes, compatibles avec la pratique gymnique et couvrant une plus grande surface corporelle, est aussi préconisée pour le confort des pratiquants.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.



James Blateau
Président

Copie : Comité directeur – Pierre Billard – Lionel Dufour – Comités régionaux – Comités départementaux –
Coordinateurs d'ETR – Agents de développement